

La FFCO (Fédération Française de Course d'Orientation) propose trois gammes de licences allant du loisir santé à la compétition, et permettant de pratiquer et progresser à son rythme.

L'adhésion et la licence sont **valables du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.**

Cependant **une première licence prise après le 1^{er} Septembre, est valable pour l'année suivante.**

Comment devenir adhérent ?

	1 LOISIR SANTÉ	2 DÉCOUVERTE COMPÉTITION	3 COMPÉTITION
Entraînements collectifs ou individuels numériques	✓	✓	✓
Activités non compétitives (non classées)	✓	✓	✓
Compétitions organisées par circuits de couleur jusqu'au niveau jaune (Dep. Reg)	✗	✓	✓
Compétitions par catégorie d'âge et au classement national	✗	✗	✓
Formations fédérales	✗	✗	✓

=> ETAPE 1 : Compléter et signer les documents cités ci-dessous

1. La **fiche d'inscription TOAC Orientation** (page suivante), comprenant aussi l'**autorisation parentale** pour les mineurs. Un seul document pour la famille suffit. Ce document donne aussi les tarifs de l'adhésion.
2. Le [formulaire FFCO Ed.08.09.2023](#), un par personne adhérente. Club : **TOAC Orientation** et n°**31050C**.
3. **Pour les majeurs, le certificat médical n'est plus demandé** à compter du 1er septembre 2022. **Il faut néanmoins signer l'attestation** fournie avec le formulaire d'adhésion indiquant :
 - que vous avez rempli [le Questionnaire de santé fédéral](#) et pris les dispositions médicales nécessaires en cas de réponse positive à une question, afin d'adapter votre pratique sportive à votre état de santé du moment. Le questionnaire de santé **NE DOIT PAS nous être renvoyé** complété pour des raisons de confidentialité médicale.
 - et que vous avez pris connaissance et appliquerez tout au long de votre pratique sportive, [les 10 règles d'or](#) édictées par le club des cardiologues du sport.
4. **Pour les mineurs, le certificat médical n'est demandé que si vous avez répondu positivement à une question** du [Questionnaire de santé fédéral](#). Il faut dans tous les cas fournir un engagement du responsable légal concernant l'absence de contre-indication (inclus dans le formulaire d'adhésion). Attention à la mention « **en Compétition** » pour votre certificat médical pour les licenciés Compétition et Découverte Compétition
5. L'[autorisation de prélèvement anti-dopage](#) pour les mineurs. Ce document n'est pas à renvoyer, et doit être conservé par le jeune avec sa licence.

=> ETAPE 2 : Effectuer le paiement du montant total de vos adhésions

- Par virement bancaire sur le compte du TOAC
 - Coordonnées IBAN : FR76 1027 8022 0200 0214 6680 146 - BIC : CMCIFR2A

=> ETAPE 3 : Renvoyer les documents (1) et (2) ci-dessus à adhesion@toac-orientation.fr

=> ETAPE 4 : Accès au site Internet

Veillez créer un compte sur le site internet <https://www.toac-orientation.fr> afin d'avoir accès à toutes les ressources du site et de recevoir automatiquement les e-mails d'information. Pour participer aux entraînements et aux courses, il est nécessaire de s'inscrire sur le site Internet au niveau de l'événement correspondant.

Le **TOAC Orientation** étant sous la tutelle du **CSE d'Airbus Opération SAS** (club d'entreprise), merci de sélectionner votre statut, remplir les informations demandées puis signer le bas de page.

Adhérents Extérieurs dont Airbus SAS, Airbus Defence & Space

Adhérents Airbus Opération SAS & Assimilés : AEROCUB, AFUL CONSTELLATION, AIRBUS ATR SAS, AIRBUS GMBH TOULOUSE, AIRBUS OPERATION SAS, AIRBUS UK TOULOUSE, ARAT, CE, CIMPA, GIE ATR, GIE ATR ALENIA, LYCEE AIRBUS, SPHEREA TEST ET SERVICES, TESTIA France

Merci de renseigner le nom, prénom et matricule de l'ouvrant droit, et votre parenté si vous n'êtes pas directement l'ouvrant droit.

Nom :		Prénom :	
Société :		Matricule :	
Parenté :			

Veuillez rappeler ci-dessous la liste des personnes dont vous demander l'adhésion, le tarif de l'adhésion correspondant (voir page suivante), puis les réponses aux questions suivantes par **OUI** ou **NON** :

- Q1 : Acceptez-vous que vos adresses et numéros de téléphone soient divulgués aux autres membres de la section ?
- Q2 : Êtes-vous d'accord pour que votre image apparaisse sur nos supports de communication comme le site Internet ?
- Q3 : Autorisez-vous la FFCO à céder votre adresse internet à ses partenaires ?

Nom	Prénom	Tarif adhesion	Q1	Q2	Q3
		€			
		€			
		€			
		€			
		€			
Total des adhésions à régler		€			

Autorisation en cas d'accident (POUR LES MINEURS UNIQUEMENT)

Je, (Prénom Nom) confirme être le représentant légal des enfants listés ci-dessus et j'autorise l'animateur ou l'accompagnateur TOAC'ORIENTATION, en cas d'accident ou en cas de maladie survenant à mon(mes) enfant(s) dans le cadre de stage ou lors des entraînements de l'Ecole de CO à prendre toutes dispositions médicales pour qu'il soit mis en état de sauvegarde.

Personnes à prévenir en cas d'urgence ou d'accident :

NOM-Prénom Tél :

NOM-Prénom Tél :

DATE & SIGNATURE

Le **TOAC Orientation** étant sous la tutelle du **CSE d'Airbus Opération SAS** (club d'entreprise), nous distinguons aussi deux tarifications.

1. Tarifs pour les adhérents Airbus Opération SAS & Assimilés

LICENCE COMPETITION FFCO (1) et (2)		Part FFCO 2022-2023	Part Club et Affiliation	Montant de l'adhésion
A1	Adultes 21 ans et + (2002 et avant)	79,20 €	23,80 €	103,00 €
A2	Etudiants 21-25 ans (2002 et avant)	72,00 €	21,00 €	93,00 €
A3	Jeunes 19-20 ans (2003-2004)	72,00 €	21,00 €	93,00 €
A4	Enfant 15-18 ans (2005-2008)	43,20 €	19,80 €	63,00 €
A5	Enfants 14 ans et - (2009 et après)	36,00 €	17,00 €	53,00 €
A5b	1ère licence FFCO Enfant 16 ans et - (2007 et après)	36,00 €	0,00€	Gratuite
A6	Famille (parents avec enfant(s) à charge, agé(s) de 25 ans et moins fiscalement)	187,20 €	55,80 €	243,00 €
A7	1ère licence FFCO d'un jeune licencié UNSS et UGSEL (3)	0,00 €	0,00 €	Gratuite
A8	LICENCE DÉCOUVERTE COMPÉTITION (à partir de 19 ans) (1)	50,40 €	24,60 €	75,00 €
A9	LICENCE LOISIR SANTÉ (4)	28,80 €	26,20 €	55,00 €
A10	FAMILLE LICENCE LOISIR SANTÉ (4)	82,80 €	60,20 €	143,00 €

2. Tarifs pour les adhérents Extérieurs dont Airbus SAS, Airbus Defence & Space

LICENCE COMPETITION FFCO (1) et (2)		Part FFCO 2022-2023	Part Club et affiliation	Montant total de l'adhésion
E1	Adultes 21 ans et + (2002 et avant)	79,20 €	35,80 €	115,00 €
E2	Etudiants 21-25 ans (2002 et avant)	72,00 €	31,00 €	103,00 €
E3	Jeunes 19-20 ans (2003-2004)	72,00 €	31,00 €	103,00 €
E4	Enfant 15-18 ans (2005-2008)	43,20 €	27,80 €	71,00 €
E5	Enfants 14 ans et - (2009 et après)	36,00 €	25,00 €	61,00 €
E5b	1ère licence FFCO Enfant 16 ans et - (2007 et après)	36,00 €	0€	Gratuite
E6	1ère licence FFCO d'un jeune licencié UNSS et UGSEL (3)	0,00 €	10,00 €	10,00 €
E7	Famille (parents avec enfant(s) à charge, agé(s) de 25 ans et moins fiscalement)	187,20 €	85,80 €	273,00 €
E8	LICENCE DÉCOUVERTE COMPÉTITION (à partir de 19 ans) (1)	50,40 €	37,60 €	88,00 €
E9	LICENCE LOISIR SANTÉ (4)	28,80 €	41,20 €	70,00 €
E10	FAMILLE LICENCE LOISIR SANTÉ (4)	82,80 €	90,20 €	173,00 €

- (1) Notez que votre adhésion licence « **Compétition** » ou « **Découverte Compétition** » au TOAC Orientation vous donne des avantages uniques concernant le **remboursement ou la gratuité des frais d'inscription des courses (pédestres, ski, VTT)** :
- 100% pour les CO régionales ou les départementales au CN de la ligue LOCCO (y compris les relais)
 - 100% pour les courses couronnant d'un titre de champion de France (CFMD, CFLD, CF Sprint, CF Nuit)
 - 100% pour les relais nationaux (CFC, CNE, CFRS)
 - 50% pour les autres courses fédérales (dites « nationales »)

Par contre nous ne remboursons pas les raids et courses à étapes (même fédérale).

Ces dispositions sont les mêmes pour un licencié « Compétition » TOAC domicilié en dehors de la région Occitanie sous réserve qu'il déclare une région de remplacement. Dans ce cas les courses régionales comptant au CN seront remboursées sur présentation d'une facture. Le licencié garde les mêmes droits de gratuité sur une course régionale LOCCO.

- (2) L'adhésion licence « **Compétition** » donne l'accès aux **stages de perfectionnement et formations organisés** par la Ligue Occitanie (LOCCO)
- (3) Le scan de la licence UNSS ou UGSEL est demandé pour pouvoir bénéficier de ce tarif exceptionnel et valide seulement pour la première adhésion.
- (4) Pour une **adhésion Licence « Loisir Santé »**, nous adopterons la **gratuité** de l'inscription pour **seulement les événements organisés par le club TOAC Orientation (Départementale, Regionale)** en catégorie non classée. Si un adhérent « Loisir Santé » souhaite s'inscrire à une course organisée par un autre club, il devra s'inscrire de lui-même sur le site du club organisateur et régler son inscription directement au club organisateur.

Extraits du règlement intérieur FFCO concernant les types de licences

Art. 20.1 - La licence annuelle « COMPETITION »

Cette licence (par catégorie d'âge) ouvre droit :

- à participer à toute activité fédérale et notamment aux compétitions organisées en France sous l'autorité de la Fédération dans le cadre du règlement des compétitions,
- à participer aux classements établis par la Fédération et ses organismes déconcentrés,
- à assumer dans les conditions de qualification de diplômes, d'élections ou de délégation les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions),
- à participer dans les conditions définies par les prérequis à toutes les formations fédérales,
- à recevoir le bulletin fédéral CO'mag en version papier ou numérique au choix du licencié.

Art 20.2 - La licence annuelle « DECOUVERTE COMPETITION »

Cette licence s'adresse uniquement aux adultes (à partir de 19 ans) inscrit dans un club.

Elle ouvre droit :

- à participer **aux compétitions organisées par circuits de couleur jusqu'au niveau jaune**,
- à participer aux activités non compétitives (sans classement)
- à assumer dans les conditions de qualification de diplômes, d'élections ou de délégation les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions),
- à participer dans les conditions de diplômes aux actions de formation continue relative aux diplômes déjà obtenus,
- à recevoir le bulletin fédéral **CO Mag en version numérique uniquement**.

Elle **ne permet pas** :

- **de participer aux courses par catégorie d'âge, ni à tous les championnats,**
- **de participer aux classements établis par la Fédération,**
- **de participer aux formations fédérales initiales.**

Le passage à la licence annuelle « COMPETITION » est possible, en cours d'année, moyennant le paiement du différentiel de tarif.

Art. 20.3 - La licence annuelle « LOISIR SANTÉ »

Cette licence s'adresse à toute personne inscrite dans un club.

Elle ouvre droit :

- à participer à des activités non compétitives. Ce sont des activités sans classement se déroulant de façon autonome ou de façon totalement séparée d'activités compétitives pouvant se dérouler simultanément lors d'une manifestation sportive
- à assumer dans les conditions de qualification de diplômes, d'élections ou de délégation les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions),
- à participer dans les conditions de diplômes aux actions de formation continue relative aux diplômes déjà obtenus,
- à recevoir le bulletin fédéral CO'mag en version numérique uniquement.

Elle **ne permet pas** :

- **de participer aux compétitions**
- **de participer aux classements établis par la Fédération et ses organismes déconcentrés,**
- **de participer aux formations fédérales initiales**

Le passage à une licence annuelle « COMPETITION » ou « DÉCOUVERTE COMPETITION » est possible, en cours d'année, moyennant le paiement du différentiel de tarif.

Le **tarif « Famille »** permet de délivrer plusieurs licences pour les membres d'une même famille avec une réduction de prix globale. Famille = parent(s) + enfant(s) à charge, selon le code des impôts et âgés de 25 ans et moins - 3 personnes au minimum.

Conventions avec l'UNSS et l'UGSEL

Pour favoriser le passage de la pratique scolaire à la pratique fédérale, la FFCO a signé des conventions avec l'UNSS et l'UGSEL pour proposer à leurs licenciés respectifs pratiquant la course d'orientation, la gratuité de la part fédérale de la première licence FFCO. Les clubs doivent en tenir compte pour adapter leur coût de première licence jeune aux licenciés UNSS et UGSEL. Pour bénéficier de la gratuité de la part fédérale sur la première licence d'un jeune licencié UNSS et UGSEL, le club doit inscrire normalement le nouveau licencié et envoyer en parallèle à l'adresse contact@ffcorientation.fr le scan de sa licence UNSS ou UGSEL. La FFCO procèdera au remboursement de cette part fédérale par virement à l'issue de la clôture de la saison.

Validité de la licence (source : [memento administratif](#))

Elle est valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Une première licence, prise après le 31 août, est valable pour l'année suivante.

Renouvellement de licence

Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence annuelle, sans discontinuité dans le temps avec la précédente, au sein de la même fédération. Il sera demandé lors du renouvellement de licence, pour chaque personne majeure, la signature d'une attestation indiquant :

- qu'elle a rempli le questionnaire de santé fédéral et pris les dispositions médicales nécessaires en cas de réponse positive à une question, afin d'adapter sa pratique sportive à son état de santé du moment.
- et qu'elle a pris connaissance et appliquera tout au long de sa pratique sportive, les 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport.

Pour les mineurs, le certificat médical n'est demandé que si vous avez répondu positivement à une question du Questionnaire de santé fédéral. Il faut dans tous les cas fournir un engagement du responsable légal concernant l'absence de contre-indication.

Nouvelle situation voté par le FFCO CD du 10.02.2022 Suppression de la période de 5 ans.

Toute personne qui n'est pas licenciée au 31 décembre de l'année N-1 et qui reprend une licence après le 31 août de l'année N bénéficie de sa licence jusqu'au 31 décembre de l'année N+1

Pour plus d'informations, merci de consulter le site Internet de la fédération

<http://www.ffcorientation.fr/licencie/clubs/licences/>